

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-144 du 5 juin 1978

chargeant le Camarade Issifou BOURATMA,
Ministre de la Santé Publique, de l'intérim
du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la
Fonction Publique et du Travail pour
compter du 2 Juin 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 2 Juin 1978, le Camarade Issifou BOURATMA, Ministre
de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et
du Travail pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 juin 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 SGG 4 CC du PRPB 4 MFPT-MSP 6 autres ministères 13
SPD 2 EN 2 UNB 2 FJSJEP 2 DFE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
JORPB 1.